



Politique de covoiturage du Club d'aviron Terrebonne

Principaux objectifs du programme

- Optimiser les déplacements
- Évaluer le système de covoiturage existant et celui à venir afin de l'améliorer
- Réduire le temps perdu dû aux déplacements automobiles inutiles
- Réduire l'empreinte écologique du CAT et de ses membres
- Sensibiliser les membres au covoiturage et à ses impacts positifs
- Évaluer l'intérêt des membres à propos du covoiturage
- Faciliter les communications entre les membres et créer des liens au sein du groupe

1 – Afin de respecter les valeurs du CAT et la sécurité des membres, une politique règlementant les comportements et les responsabilités partagées entre les conducteurs et ceux bénéficiant du covoiturage a été rédigée. Celle-ci devra être respectée sans faute. Une inconduite face à la politique amènera un ou des avertissements selon la gravité de la situation. Si les règles ne sont toujours pas respectées, le droit de bénéficier du réseau de covoiturage sera retiré.

2 – La communication entre parents et/ou entre membres sera essentielle à la réussite du système de covoiturage. Par texto, courriel ou téléphone, il est important de bien s'entendre et d'être clair dans nos communications.

3 - Dans le but de promouvoir l'autonomie des membres et leurs saines habitudes de vie, il serait bénéfique de conjuguer le covoiturage à d'autres systèmes de transport écoresponsables. Par exemple, pour se rendre à un point de rencontre, un membre pourrait se déplacer à vélo ou à la marche si possible. Aussi, le CAT se situant à proximité du terminus d'autobus, il serait aisé de déposer un membre là-bas pour que celui-ci retourne chez lui en transport en commun.

4 – Les points de rencontre sont certainement un point clé de la réussite du covoiturage. Ainsi, il est crucial de déterminer des endroits fiables et sécuritaires pouvant jumeler le covoiturage au vélo et/ou aux transports en commun. Chaque municipalité possède des endroits qui permettent aux membres de se rencontrer et de covoiturer.

5 - Il est évident que le programme de covoiturage entrainera son lot de changements au début. Cependant, comme lorsqu'on commence l'aviron, c'est avec l'expérience qu'on développe une habitude et une fluidité dans ce qu'on fait. Il est possible que quelques difficultés surviennent, mais il ne faut surtout pas oublier que le Club cherche toujours à s'améliorer. De ce fait, il est possible que certaines mesures viennent s'ajouter pour permettre une meilleure expérience de covoiturage entre membres. Pour arriver à ces mesures, vos opinions et commentaires seront essentiels et nous comptons sur votre respect pour arriver à faire du CAT un réel milieu de vie.



Politique de covoiturage du Club d'aviron Terrebonne

Engagement des participants

Je suis conducteur(trice)

- Mon permis de conduire est valide et payé ;
- L'immatriculation de ma voiture est valide et payée ;
- Ma police d'assurance automobile est valide et payée ;
- Ma voiture est en bon état et est sécuritaire ;
- Je respecte le code de la sécurité routière du Québec ;
- Je ne fume pas à bord de mon auto avec un(e) passager(ère) ;
- Je conduis de façon calme sans accélérations ni décélérations brusques ;
- Je laisserai mon (mes) passager(s) à l'endroit prévu après avoir vérifié que ledit lieu soit sécuritaire.

Je suis passager(ère)

- Je serai au lieu convenu au moins cinq minutes avant l'heure prévue ;
- Je respecterai mon conducteur(trice) en demeurant calme et en ne le distrayant pas dans sa conduite ;
- Je respecterai la propreté du véhicule ;
- J'offrirai TOUJOURS une pièce de deux dollars à mon conducteur(trice).

Nom : _____

Rôle (conducteur(trice) ou passager(ère) ou les deux) : _____

Signature : _____

Si mineur, nom du parent : _____

Signature du parent : _____

Cet engagement imprimé et signé sera conservé dans le bureau du CAT
au chalet du parc de la Rivière.